Fiche de données de sécurité

Copyright,2024, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	06-8243-5	**Numéro de version:**	19.01
Date de révision:	16/04/2024	**Annule et remplace la version du :**	01/02/2024

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M(TM) PRIMAIRE 94

Numéros d'identification de produit
70-0160-4782-4

7000001579

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Primaire

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Carcinogénicité, Catégorie 1B - Carc. 1B; H350
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Danger par aspiration, Catégorie 1 - Dang. Asp. 1; H304
Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Cyclohexane	110-82-7	203-806-2	40 - 60
Xylène	1330-20-7	215-535-7	15 - 50
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	222-217-1	< 1
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5	< 0,5
Cumène	98-82-8	202-704-5	< 0,25
Anhydride maléique	108-31-6	203-571-6	< 0,1

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux | organes sensoriels.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:
Réservé aux utilisateurs professionnels.

2% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.
2% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Cyclohexane	(N° CAS) 110-82-7 (N° CE) 203-806-2 (N° REACH) 01-2119463273-41	40 - 60	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° REACH) 01-2119488216-32	15 - 50	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Irr. de la peau 2, H315 Nota C Tox.aspiration 1, H304 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° REACH) 01-2119457610-43	5 - 10	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319
Polymère acrylate	Confidentiel	< 5	Substance non classée comme dangereuse
Acétate d'éthyle	(N° CAS) 141-78-6 (N° CE) 205-500-4 (N° REACH) 01-2119475103-46	1 - 5	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	(N° CAS) 68609-36-9	< 2	Substance non classée comme dangereuse
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	(N° CAS) 3388-04-3 (N° CE) 222-217-1	< 1	Tox.aquatique chronique 3, H412 Sens. cutanée 1, H317
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 (N° REACH) 01-2119456619-26	< 0,5	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° REACH) 01-2119433307-44	< 0,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 3, H331 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 STOT SE 1, H370
4-Méthylpentan-2-one	(N° CAS) 108-10-1 (N° CE) 203-550-1 (N° REACH) 01-2119473980-30	< 0,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 4, H332(LC50 = 11 mg/l Valeurs ETA selon l'annexe VI) Irr. des yeux 2, H319 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H336 EUH066
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9	< 0,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Cumène	(N° CAS) 98-82-8 (N° CE) 202-704-5	< 0,25	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox.aspiration 1, H304

			Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 Tox. aquatique chronique 2, H411
Chlorobenzène	(N° CAS) 108-90-7 (N° CE) 203-628-5	< 0,11	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Irr. de la peau 2, H315 Tox. aquatique chronique 2, H411 Aquatique aigüe 1, H400,M=1
Anhydride maléique	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6	< 0,1	EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. resp. 1, H334 Sens. de la peau 1A, H317 STOT RE 1, H372

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319
Éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° REACH) 01-2119457610-43	(C >= 50%) Irr. des yeux 2, H319
Anhydride maléique	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6	(C >= 0.001%) Sens. de la peau 1A, H317
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° REACH) 01-2119433307-44	(C >= 10%) STOT SE 1, H370 (3% =< C < 10%) STOT SE 2, H371

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Pneumopathie par aspiration (toux, halètement, suffocation, brûlure de la bouche et difficulté à respirer). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Aldéhydes	Pendant la combustion.
Formaldéhyde	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	VLEPs France	VLEP (8 heures) : 83 mg/m3 (20 ppm); VLCT (15 minutes) : 208 mg/m3 (50 ppm)	Effet cancérogène suspecté .
Anhydride maléique	108-31-6	VLEPs France	VLCT (15 minutes): 1 mg/m3	Risque d'allergie
Toluène	108-88-3	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 76.8 mg/m3 (20 ppm); VLCT contraignante (15 minutes) : 384 mg/m3 (100 ppm).	Suspecté reprotoxique pour l'homme. Risque de pénétration percutanée.
Chlorobenzène	108-90-7	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 23 mg/m3 (5 ppm); VLCT contraignante (15 minutes): 70	

			mg/m3 (15 ppm)	
Cyclohexane	110-82-7	VLEPs France	VLEP (8 heures) contraignante: 700 mg/m3 (200 ppm); VLCT (15 minutes): 1300 mg/m3 (375 ppm).	
Xylène	1330-20-7	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures) : 221 mg/m3 (50 ppm); VLCT contraignante (15 minutes) : 442 mg/m3 (100 ppm)	la peau
Acétate d'éthyle	141-78-6	VLEPs France	VLEP (8 heures): 734 mg/m3 (200 ppm); VLCT (15 minutes): 1468 mg/m3 (400 ppm).	
Éthanol	64-17-5	VLEPs France	VLEP (8 heures) = 19000 mg/m3 (1000 ppm)VLCT (15 minutes) = 9500 mg/m3 (5000 ppm)	
Méthanol	67-56-1	VLEPs France	VLEP (8 heures) : 260 mg/m3 (200 ppm); VLCT (15 minutes) : 1300 mg/m3 (1000 ppm)	la peau
Cumène	98-82-8	VLEPs France	VLEP (VME)(8 heures) : 250mg/m3 (10 ppm); VLCT (VLE)(15 minutes) : 250 mg/m3 (50 ppm)	la peau

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	IBE France	Méthylisobutylcétone	Urine	EOS	2 mg/l	
Toluène	108-88-3	IBE France	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	EOS	2500 mg/g	
Toluène	108-88-3	IBE France	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	LFH	2500 mg/g	
Toluène	108-88-3	IBE France	Toluène	Sang	EOS	1 mg/l	
Chlorobenzène	108-90-7	IBE France	4-Chlorocatéchol total	Créatinine dans les urines	EOS	150 mg/g	
Xylène	1330-20-7	IBE France	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans les urines	EOS	1500 mg/g	
Méthanol	67-56-1	IBE France	Méthanol	Urine	EOS	15 mg/l	

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)
EOS : En fin de poste
LFH : Les quatre dernières heures du poste

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL

Cyclohexane		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	2 016 mg/kg bw/d
Cyclohexane		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux	700 mg/m3
Cyclohexane		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	700 mg/m3
Cyclohexane		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	700 mg/m3
Cyclohexane		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets systémiques	700 mg/m3
Xylène		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	180 mg/kg bw/d
Xylène		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux	77 mg/m3
Xylène		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	77 mg/m3
Xylène		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	289 mg/m3
Xylène		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets systémiques	289 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Cyclohexane		Eau	0,207 mg/l
Cyclohexane		Sédiments de l'eau	3,627 mg/kg d.w.
Cyclohexane		Rejets intermittants dans l'eau	0,207 mg/l
Cyclohexane		Eau de mer	0,207 mg/l
Xylène		Sol agricole	2,31 mg/kg d.w.
Xylène		Eau	0,327 mg/l
Xylène		Sédiments de l'eau	12,46 mg/kg d.w.
Xylène		Eau de mer	0,327 mg/l
Xylène		Sédiments de l'eau de mer	12,46 mg/kg d.w.
Xylène		Usine de traitement des eaux d'égout	6,58 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion. Fournir une ventilation extractive appropriée sur les récipients ouverts.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.
Les cartouches à vapeur organique peuvent avoir une durée de vie courte.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Couleur	Ambrée
Odeur	solvant
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	76,7 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	1 %
Limites d'inflammabilité (UEL)	11 %
Point d'éclair:	-17,2 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	12,2 mm²/s
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	9 065,9 Pa [@ 20 °C]
Densité	0,82 g/ml
Densité relative	0,82 [@ 25 °C] [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	95,3 - 97 % en poids [*Méthode de test:*Estimé]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Peut être nocif en cas d'inhalation. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Peut être nocif par contact avec la peau. Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Pneumopathie en cas d'aspiration:les symptômes peuvent inclure toux, difficultés respiratoires, respiration sifflante, crachements de sang et pneumonie qui peut être mortelle. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Information complémentaire:

Ce produit contient de l'éthanol. Les boissons alcoolisées et de l'éthanol dans les boissons alcoolisées ont été classées par le Centre International de Recherche sur le Cancer comme cancérogène pour l'homme. Il ya aussi des données associant la consommation humaine de boissons alcoolisées avec la toxicité pour le développement et la toxicité du foie. On ne s'attend pas l'exposition à l'éthanol lors de l'utilisation prévisible de ce produit pour causer le cancer, toxicité pour le développement ou la toxicité hépatique.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >20 - =50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Xylène	Cutané	Lapin	LD50 > 4 200 mg/kg
Xylène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 29 mg/l
Xylène	Ingestion	Rat	LD50 3 523 mg/kg
Cyclohexane	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Cyclohexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 32,9 mg/l
Cyclohexane	Ingestion	Rat	LD50 6 200 mg/kg
Éthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 15 800 mg/kg
Éthanol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 124,7 mg/l
Éthanol	Ingestion	Rat	LD50 17 800 mg/kg
Acétate d'éthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 18 000 mg/kg
Acétate d'éthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 70,5 mg/l
Acétate d'éthyle	Ingestion	Rat	LD50 5 620 mg/kg
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	Cutané	Cochon d'Inde	LD50 > 1 000 mg/kg
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	Ingestion	Rat	LD50 > 3 200 mg/kg
Méthanol	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Méthanol	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 10 - 20 mg/l
Méthanol	Ingestion		LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Cutané	Lapin	LD50 6 700 mg/kg
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 7 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Ingestion	Rat	LD50 13 100 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Rat	LD50 > 1 600 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg

Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
4-Méthylpentan-2-one	Cutané	Lapin	LD50 > 16 000 mg/kg
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 11 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Rat	LD50 3 038 mg/kg
Cumène	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Cumène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 39,4 mg/l
Cumène	Ingestion	Rat	LD50 1 400 mg/kg
Chlorobenzène	Cutané	Lapin	LD50 2 212 mg/kg
Chlorobenzène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 16,7 mg/l
Chlorobenzène	Ingestion	Rat	LD50 1 419 mg/kg
Anhydride maléique	Cutané	Lapin	LD50 2 620 mg/kg
Anhydride maléique	Ingestion	Rat	LD50 1 030 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Xylène	Lapin	Moyennement irritant
Cyclohexane	Lapin	Moyennement irritant
Éthanol	Lapin	Aucune irritation significative
Acétate d'éthyle	Lapin	Irritation minimale.
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	Cochon d'Inde	Aucune irritation significative
Méthanol	Lapin	Moyennement irritant
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Lapin	Irritation minimale.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Moyennement irritant
Toluène	Lapin	Irritant
4-Méthylpentan-2-one	Lapin	Moyennement irritant
Cumène	Lapin	Irritation minimale.
Chlorobenzène	Lapin	Irritant
Anhydride maléique	Homme et animal	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Xylène	Lapin	Moyennement irritant
Cyclohexane	Lapin	Moyennement irritant
Éthanol	Lapin	Irritant sévère
Acétate d'éthyle	Lapin	Moyennement irritant
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	Jugement professionnel	Moyennement irritant
Méthanol	Lapin	Irritant modéré
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Lapin	Aucune irritation significative
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Irritant modéré
Toluène	Lapin	Irritant modéré
4-Méthylpentan-2-one	Lapin	Moyennement irritant
Cumène	Lapin	Moyennement irritant
Chlorobenzène	Lapin	Moyennement irritant
Anhydride maléique	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Éthanol	Humain	Non-classifié
Acétate d'éthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Méthanol	Cochon d'Inde	Non-classifié
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Composants similaires	Sensibilisant
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Homme et animal	Sensibilisant
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
4-Méthylpentan-2-one	Cochon d'Inde	Non-classifié
Cumène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Chlorobenzène	Multiples espèces animales.	Non-classifié
Anhydride maléique	Multiples espèces animales.	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Humain	Non-classifié
Anhydride maléique	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Xylène	In vitro	Non mutagène
Xylène	In vivo	Non mutagène
Cyclohexane	In vitro	Non mutagène
Cyclohexane	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acétate d'éthyle	In vitro	Non mutagène
Acétate d'éthyle	In vivo	Non mutagène
Méthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vivo	Non mutagène
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
4-Méthylpentan-2-one	In vitro	Non mutagène

Cumène	In vitro	Non mutagène
Cumène	In vivo	Non mutagène
Chlorobenzène	In vitro	Non mutagène
Anhydride maléique	In vivo	Non mutagène
Anhydride maléique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Xylène	Cutané	Rat	Non-cancérogène
Xylène	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Xylène	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthanol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Cumène	Inhalation	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Chlorobenzène	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Xylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL Non disponible	Pendant l'organogenèse
Xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pendant la grossesse
Cyclohexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 24 mg/l	2 génération
Cyclohexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la	Rat	NOAEL 24	2 génération

		fertilité masculine		mg/l	
Cyclohexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 6,9 mg/l	2 génération
Éthanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 38 mg/l	Pendant la grossesse
Éthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5 200 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Méthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	21 jours
Méthanol	Ingestion	Toxique pour le développement	Souris	LOAEL 4 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Méthanol	Inhalation	Toxique pour le développement	Souris	NOAEL 1,3 mg/l	Pendant l'organogenèse
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 0,27 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Multiples espèces animales.	NOAEL 8,2 mg/l	2 génération
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Multiples espèces animales.	NOAEL 8,2 mg/l	2 génération
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 12,3 mg/l	Pendant l'organogenèse
Cumène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 11,3 mg/l	Pendant l'organogenèse
Chlorobenzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 2,07 mg/l	2 génération
Chlorobenzène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Chlorobenzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2,07 mg/l	2 génération
Chlorobenzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,07 mg/l	2 génération
Anhydride maléique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 55 mg/kg/jour	2 génération
Anhydride maléique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la	Rat	NOAEL 55	2 génération

		fertilité masculine		mg/kg/jour	
Anhydride maléique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 140 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse

Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
Xylène	Ingestion	Souris	Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Xylène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 6,3 mg/l	8 heures
Xylène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,5 mg/l	Pas disponible
Xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg	Non applicable
Cyclohexane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Cyclohexane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Cyclohexane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Éthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	LOAEL 9,4 mg/l	Pas disponible
Éthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Homme et animal	NOAEL Pas disponible	
Éthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Pas disponible	
Éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 3 000 mg/kg	
Acétate d'éthyle	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétate d'éthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétate d'éthyle	Ingestion	Dépression du système nerveux	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	

		central				
Méthanol	Inhalation	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Méthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Méthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	6 heures
Méthanol	Ingestion	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	LOAEL 0,1 mg/l	2 heures
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	système vasculaire	Non-classifié	Chien	NOAEL Non disponible	Pas disponible
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	LOAEL 900 mg/kg	Non applicable
Cumène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Cumène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	LOAEL 0,2 mg/l	Exposition professionnelle
Cumène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Chlorobenzène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Chlorobenzène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Anhydride maléique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Xylène	Inhalation	Système nerveux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,4 mg/l	4 semaines

Xylène	Inhalation	Système auditif	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 7,8 mg/l	5 jours
Xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | muscles | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 3,5 mg/l	13 semaines
Xylène	Ingestion	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	2 semaines
Xylène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 500 mg/kg/jour	90 jours
Xylène	Ingestion	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | Système nerveux | Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	103 semaines
Cyclohexane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 24 mg/l	90 jours
Cyclohexane	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,7 mg/l	90 jours
Cyclohexane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Lapin	NOAEL 2,7 mg/l	10 semaines
Cyclohexane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 24 mg/l	14 semaines
Cyclohexane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,6 mg/l	30 semaines
Éthanol	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	LOAEL 124 mg/l	365 jours
Éthanol	Inhalation	système hématopoïétique | système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 mg/l	14 jours
Éthanol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 8 000 mg/kg/jour	4 Mois
Éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 3 000 mg/kg/jour	7 jours
Acétate d'éthyle	Inhalation	Système endocrine | Foie | Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,043 mg/l	90 jours
Acétate d'éthyle	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Lapin	LOAEL 16 mg/l	40 jours
Acétate d'éthyle	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 600 mg/kg/jour	90 jours
Méthanol	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6,55	4 semaines

					mg/l	
Méthanol	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 13,1 mg/l	6 semaines
Méthanol	Ingestion	Foie | Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Système auditif | Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | des yeux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Inhalation	Système auditif | Système nerveux | des yeux | Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,41 mg/l	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 0,8 mg/l	2 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces	NOAEL 4,1 mg/l	14 semaines

				animales.		
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Système endocrine | système hématopoïétique	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 0,41 mg/l	90 jours
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 0,41 mg/l	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Coeur | système immunitaire | muscles | Système nerveux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 040 mg/kg/jour	120 jours
Cumène	Inhalation	Système auditif | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | Système nerveux | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 59 mg/l	13 semaines
Cumène	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 4,9 mg/l	13 semaines
Cumène	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 59 mg/l	13 semaines
Cumène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie | Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 769 mg/kg/jour	6 Mois
Chlorobenzène	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,69 mg/l	2 génération
Chlorobenzène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,1 mg/l	2 génération
Chlorobenzène	Inhalation	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,35 mg/l	24 semaines
Chlorobenzène	Ingestion	moelle osseuse	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	13 semaines
Chlorobenzène	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 188 mg/kg/jour	192 jours
Chlorobenzène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 125 mg/kg/jour	13 semaines
Chlorobenzène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	13 semaines
Anhydride maléique	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,0011 mg/l	6 Mois
Anhydride maléique	Inhalation	Système endocrine | système hématopoïétique | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | Foie | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,0098 mg/l	6 Mois
Anhydride maléique	Ingestion	Rénale et / ou de la	Certaines données positives	Rat	NOAEL 55	80 jours

		vessie	existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		mg/kg/jour	
Anhydride maléique	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 250 mg/kg/jour	183 jours
Anhydride maléique	Ingestion	Coeur | Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	183 jours
Anhydride maléique	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	80 jours
Anhydride maléique	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Chien	NOAEL 60 mg/kg/jour	90 jours
Anhydride maléique	Ingestion	la peau | Système endocrine | système immunitaire | des yeux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	80 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Xylène	Risque d'aspiration
Cyclohexane	Risque d'aspiration
Toluène	Risque d'aspiration
4-Méthylpentan-2-one	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cumène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Cyclohexane	110-82-7	Bactéries	Expérimental	24 heures	IC50	97 mg/l
Cyclohexane	110-82-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	4,53 mg/l
Cyclohexane	110-82-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,9 mg/l
Xylène	1330-20-7	Boue activée	Estimé	3 heures	NOEC	157 mg/l
Xylène	1330-20-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	4,36 mg/l
Xylène	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2,6 mg/l
Xylène	1330-20-7	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	3,82 mg/l

Xylène	1330-20-7	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,44 mg/l
Xylène	1330-20-7	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Xylène	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	56 jours	NOEC	>1,3 mg/l
Éthanol	64-17-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	14 200 mg/l
Éthanol	64-17-5	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	11 000 mg/l
Éthanol	64-17-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	275 mg/l
Éthanol	64-17-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	5 012 mg/l
Éthanol	64-17-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	11,5 mg/l
Éthanol	64-17-5	Puce d'eau	Expérimental	10 jours	NOEC	9,6 mg/l
Polymère acrylate	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Acétate d'éthyle	141-78-6	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	2 900 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	212,5 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Invertébré	Expérimental	48 heures	EC50	165 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>100 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	2,4 mg/l
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	68609-36-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Boue activée	Estimé	30 minutes	IC50	>100 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	280 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	180 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	20 mg/l
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	1 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>11 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	4,2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]p	1675-54-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,3 mg/l

ropane						
Méthanol	67-56-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	16,9 mg/l
Méthanol	67-56-1	Moules	Expérimental	96 heures	LC50	15 900 mg/l
Méthanol	67-56-1	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	15 400 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	22 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Sédiments Organisme	Expérimental	96 heures	LC50	54 890 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	3 289 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	9,96 mg/l
Méthanol	67-56-1	Medaka	Expérimental	8,33 jours	NOEC	158 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	122 mg/l
Méthanol	67-56-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Orge	Expérimental	14 jours	EC50	15 492 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Ver rouge	Expérimental	63 jours	EC50	26 646 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Collembole	Expérimental	28 jours	EC50	5 683 mg/kg (poids sec)
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	400 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>200 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>179 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Vairon de Fathead	Expérimental	32 jours	NOEC	56,2 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	78 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	>1 000
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel

Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)
Cumène	98-82-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC10	>2 000 mg/l
Cumène	98-82-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	2,6 mg/l
Cumène	98-82-8	Crevete myside	Expérimental	96 heures	EC50	1,2 mg/l
Cumène	98-82-8	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	2,7 mg/l
Cumène	98-82-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,14 mg/l
Cumène	98-82-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,22 mg/l
Cumène	98-82-8	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,35 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	4,5 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	11,4 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Moucheron	Expérimental	96 heures	NOEC	0,7 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,59 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	5,8 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Medaka	Expérimental	43 jours	NOEC	0,247 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Puce d'eau	Expérimental	8 jours	NOEC	0,084 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Bactéries	Expérimental	24 heures	IC50	0,71 mg/l
Chlorobenzène	108-90-7	Laitue	Expérimental	14 jours	EC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Anhydride maléique	108-31-6	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	44,6 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	75 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Algues vertes	Produit d'hydrolyse	72 heures	ErC50	74,4 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Puce d'eau	Produit d'hydrolyse	48 heures	EC50	93,8 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
Anhydride maléique	108-31-6	Algues vertes	Produit d'hydrolyse	72 heures	ErC10	11,8 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Cyclohexane	110-82-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Cyclohexane	110-82-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.1 jours (t 1/2)	
Xylène	1330-20-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	90-98 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Xylène	1330-20-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.4 jours (t 1/2)	
Éthanol	64-17-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en	89 %BOD/ThOD	OCDE 301C

				oxygène		
Polymère acrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate d'éthyle	141-78-6	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	94 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Acétate d'éthyle	141-78-6	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	20.0 jours (t 1/2)	
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	68609-36-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	28 %BOD/ThOD	OCDE 301D
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	6.5 heures (t 1/2)	
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	117 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	3 jours	Percent degraded	91 % dégradé	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	92 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Méthanol	67-56-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	35 jours (t 1/2)	
Méthanol	67-56-1	Expérimental similaire à l'OCDE 305	5 jours	évolution dioxyde de carbone	53.4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	83 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	2.3 jours (t 1/2)	
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThOD	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	
Cumène	98-82-8	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	33 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Cumène	98-82-8	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.5 jours (t 1/2)	
Chlorobenzène	108-90-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	15 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Chlorobenzène	108-90-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	42 jours (t 1/2)	

Chlorobenzène	108-90-7	Expérimental Biodégradation		Période demivie (t 1/2)	46.2 jours (t 1/2)	
Anhydride maléique	108-31-6	Produit d'hydrolyse Biodégradation	25 jours	évolution dioxyde de carbone	>90 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Anhydride maléique	108-31-6	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	0.37 minutes (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Cyclohexane	110-82-7	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	129	OECD305-Bioconcentration
Cyclohexane	110-82-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.44	
Xylène	1330-20-7	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	25.9	
Éthanol	64-17-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.35	
Polymère acrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate d'éthyle	141-78-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.68	
Produits de réaction du 2,5-furandione chloré avec du polypropylène	68609-36-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	2.3	
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.242	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Méthanol	67-56-1	Expérimental BCF - Poisson	3 jours	Facteur de bioaccumulation	<4.5	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.77	
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.9	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	
Cumène	98-82-8	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	140	Catalogic™
Cumène	98-82-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.55	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Chlorobenzène	108-90-7	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	39.6	OECD305-Bioconcentration
Chlorobenzène	108-90-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.84	

Anhydride maléique	108-31-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2.61	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Cyclohexane	110-82-7	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	770 l/kg	
2-(3,4-époxycyclohexyl)éthyltriméthoxysilane	3388-04-3	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	20 l/kg	Episuite™
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	450 l/kg	Episuite™
Méthanol	67-56-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	0,13 l/kg	
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	150 l/kg	Episuite™
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	
Cumène	98-82-8	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	700	Episuite™
Chlorobenzène	108-90-7	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	140 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

070104* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
14 06 03* Autres solvants et mélanges de solvants.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1993	UN1993	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CYCLOHEXANE; XYLÈNE)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CYCLOHEXANE; XYLÈNE)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CYCLOHEXANE; XYLÈNE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Xylène	1330-20-7	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Cumène	98-82-8	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Cumène	98-82-8	Carc. 1B	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3
Cyclohexane	110-82-7
Méthanol	67-56-1
Toluène	108-88-3
Xylène	1330-20-7

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E1 Dangereux pour le milieu aquatique	100	200
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Chlorobenzène	108-90-7	10	50
Cumène	98-82-8	10	50
Cyclohexane	110-82-7	10	50
Acétate d'éthyle	141-78-6	10	50
Éthanol	64-17-5	10	50
Méthanol	67-56-1	500	5000
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	10	50
Toluène	108-88-3	10	50
Xylène	1330-20-7	10	50

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

4bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
51	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants
66	Rhinite et asthmes professionnels
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux | organes sensoriels.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Utilisation industrielle d'adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été supprimée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 8 : Ligne du tableau DNEL - L'information a été modifiée.
Section 8 : Ligne du tableau PNEC - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommendations - L'information a été modifiée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Cyclohexane; EC No. 203-806-2; Numéro CAS 110-82-7;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour;

Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Prévenir les rejets de substances non dissoutes ou récupération des eaux usées;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Xylène; EC No. 215-535-7; Numéro CAS 1330-20-7;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés. Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Non nécessaire; **Environnemental** Usine municipale d'épuration;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Xylène; EC No. 215-535-7; Numéro CAS 1330-20-7;

Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle des revêtements
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit vers une buse de mélange Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 300 jours/ans; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Non nécessaire; **Environnemental** Usine municipale d'épuration; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: **Tâche : Mélange**; **Santé humaine**; Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Cyclohexane; EC No. 203-806-2; Numéro CAS 110-82-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle des revêtements
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

	remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit vers une buse de mélange Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Non nécessaire; **Environnemental** Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: **Tâche : PROC08a**; **Santé humaine**; Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions; **Tâche : PROC08b**; **Santé humaine**; Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions; **Tâche : PROC10**; **Santé humaine**; Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Xylène; EC No. 215-535-7; Numéro CAS 1330-20-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle des revêtements
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités	Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un

couvertes	pistolet applicateur Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée; **Tâche : Matériau de transfert**; Durée d'utilisation: 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Appareil de protection respiratoire à purification d'air , demi-masque.; **Environnemental** Usine municipale d'épuration;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Cyclohexane; EC No. 203-806-2; Numéro CAS 110-82-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle des revêtements
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Application du produit avec un pistolet applicateur
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur; **Tâche : PROC10**; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Non nécessaire; **Environnemental** Non nécessaire; ;

	Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: **Tâche : PROC10**; **Santé humaine**; Demi-masque respiratoire à air purifié (avec cartouches de gaz/vaporisation, qui peut être combiné avec un filtre à particules) (APF 10); **Tâche : PROC13**; **Santé humaine**; Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions;
Mesures de gestion des déchets	Envoyer dans une station d'épuration municipale.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr